Justice: Procès de Fabien Neretse à Bruxelles

Publié le 14 novembre 2019 sur le site d'Ibuka France

Le procès de Fabien Neretse a commencé jeudi 7 novembre 2019 devant la cour d'assises de Bruxelles, avec la lecture de l'acte d'accusation. Ce procès devrait durer une période de six semaines.

Qui est Fabien Neretse ?

Fabien Neretse de nationalité rwandaise, âgé de 71 ans et vivant en France, est accusé de crime de génocide envers les tutsi du Rwanda et de crimes de guerre pour avoir commis, en tant que co-auteur, et tué un nombre indéterminé de personnes, dont treize ont été identifiées et dont certaines étaient d'origine tutsie. Les faits s'étaient produits au Rwanda en 1994, durant le génocide des Tutsis dans son voisinage du quartier Nyamirambo. Parmi les victimes figuraient une Belge, Claire Beckers, son mari, Isaïe Bucyana, et leur fille Katia.

L'accusé est aussi suspecté d'avoir commandité des meurtres dans le Nord-Ouest du Rwanda, entre mai et juillet 1994. Selon l'accusation, Fabien Neretsé, en tant que personnalité influente à Mataba, son village natal dans la préfecture de Ruhengeri, avait créé, entretenu et financé une milice d'Interahamwe qui avait commis de nombreux massacres.

Le site de la RTBF Belgique, détaille ce procès et les accusations reprochées à Fabien Nereste:
https://www.rtbf.be/info/societe/detail_debut-ce-lundi-du-proces-de-fabien-neretse-accuse-de-crime-de-genocide-au-rwanda?id=10357136

Aussi, selon le site du CPCR, cet homme avait été « retrouvé à Angoulême en 2008 où il habi-

tait sous un nom d'emprunt: celui de son père, Fabien NSABIMANA. Le CPCR avait aussitôt déposé une plainte contre lui. A noter toutefois que Fabien NERETSE était visé par une plainte de la FIDH et de SURVIE depuis octobre 2000, mais cette plainte était restée sans suite dans la mesure où personne n'avait pu savoir où il se trouvait alors.

La justice française a décidé d'extrader Fabien NERETSE vers la Belgique où il était aussi poursuivi. C'est son procès qui commence cette semaine, madame Martine BECKERS étant la partie civile principale, sa soeur, son beau-frère et une de ses nièces ayant été tués à Kigali »

Résumé de l'audience du 8 novembre 2019 sur le site du **CPCR**

Accusé de crime de génocide

Fabien Neretsé conteste toute implication dans ce crime. Il a notamment déclaré que certains des témoins qui l'accusent lui sont inconnus.

Le jeudi **19 décembre 2019**, après 48 heures de délibération, le jury Cour d'assises de Bruxelles a rendu un jugement inédit. Fabien Neretse a été reconnu coupable d'avoir participé au génocide des Tutsi en 1994 et donc coupable de » crime de génocide, de crimes de guerre et homicides intentionnels à Kigali et à Mataba ».

Il est condamné à 25 ans de prison.

Un arrêt qualifié d'historique » par les parties civiles » et une première pour la justice belge qui n'avait jusque-là prononcé que des condamnations pour « crimes contre l'humanité » a dit le Président du CPCR.

https://www.ibuka-france.org/justice-proces-de-fabien-neretse-a-bruxelles/